Partenariat entre le Gouvernement du Canada et la Fondation Rotary Canada

**FICHE D’INFORMATION\***

\*Des informations détaillées sont disponibles dans le document **Partenariat pour le développement communautaire**

1. Le gouvernement du Canada allouera annuellement 1,2 millions de dollars canadiens pendant 5 ans pour financer conjointement des actions pour lesquelles les clubs et districts canadiens font une demande de subvention mondiale de la Fondation Rotary.
2. Les contributions en espèces des clubs Rotary et des districts recevront une contrepartie de 100 % du gouvernement canadien.
3. La Fondation Rotary apportera une contrepartie aux fonds du gouvernement canadien au même taux que pour les « contributions en espèces ». La Fondation Rotary opère en dollars US.
4. Les fonds seront intégrés dans le modèle de financement des subventions mondiales.
5. Cinq des six axes stratégiques du Rotary sont concernés par le partenariat (l’exception est **Paix et prévention/résolution des conflits**).
6. La santé de la mère et de l’enfant est l’axe stratégique privilégié par le gouvernement du Canada.
7. Cet accord contient trois activités inéligibles : **bourses d’études, constructions de toute sorte et achat de véhicules ou d’équipements médicaux majeurs.**
8. Toutes les actions financées doivent prendre en compte **l’égalité des sexes, la pérennité environnementale et la bonne gouvernance**.
9. Le gouvernement du Canada a identifié des pays prioritaires pour le programme d’aide au développement canadien. Même si les actions se déroulant dans ces pays ne recevront pas de traitement de faveur, il est attendu que la plupart des actions financées par une subvention mondiale s’y déroulent.
10. La Fondation Rotary Canada, et non les clubs Rotary, est responsable du transfert des fonds à la Fondation Rotary conformément aux contributions approuvées par le gouvernement du Canada.
11. La Fondation Rotary Canada initiera un appel aux candidatures annuel qui restera en effet jusqu’à épuisement des fonds disponibles.
12. Tous les critères des subventions mondiales (administration, remise de rapports et gestion des fonds) s’appliquent à ce partenariat.

**Informations :** <http://portal.clubrunner.ca/100984/Stories/program-info>

**Questions : grantstrfc@gmail.com**